

Manitoba elicensing



Numéro 1 - 11 mai 2020

FAQ sur le système de délivrance de permis électroniques

Le 28 avril 2020, le gouvernement du Manitoba a lancé un nouveau service de délivrance de permis électroniques en ligne pour la vente de permis de chasse, de pêche et d'accès aux parcs au Manitoba. Une foire aux questions sur le système de délivrance de permis électroniques sera envoyée périodiquement et a pour objectif de répondre aux questions courantes des clients.

De quelle manière le fournisseur du nouveau système de délivrance de permis électroniques a-t-il été sélectionné?

Le Manitoba a entrepris un processus d'appel d'offres ouvert et transparent pour la sélection du fournisseur afin d'effectuer la conception et la mise en œuvre du nouveau système de délivrance de permis électroniques.

Où puis-je acheter un permis de chasse, de pêche ou d'accès aux parcs au Manitoba?

Il y a trois moyens d'acheter un permis par l'entremise du système de délivrance de permis électroniques :

- En ligne – système en ligne accessible au grand public à partir d'un ordinateur (p. ex., à domicile, à partir d'un téléphone cellulaire, à partir d'une tablette). Vous devez payer par carte de crédit.
- Vendeurs – détaillants participants et bureaux du gouvernement.
- Centre d'appel – 1 877 880-1203 – Ouvert de 8 h à 21 h tous les jours pour les personnes n'ayant pas de connectivité Internet. Vous devez payer par carte de crédit.

L'achat d'un permis électronique donne-t-il lieu à des frais d'administration?

Oui, les frais d'administration sont de 4,50 \$. Tous les permis achetés comprendront des frais d'administration qui serviront à payer l'hébergement, la maintenance et le soutien du nouveau système de délivrance de permis électroniques géré par un vendeur tiers au nom du gouvernement. Il convient de noter que les frais de base de délivrance de permis demeurent les mêmes que ceux de l'année précédente et que le permis de pêche à la ligne de conservation pour les personnes âgées résidant au Manitoba et le permis de chasse de conservation printanière à l'Oie des neiges et à l'Oie de Ross demeurent gratuits.

Quelle est la procédure à suivre pour obtenir une étiquette pour gibier?

Il existe différentes options pour obtenir vos étiquettes pour gibier, notamment les suivantes :

1. Précommande :

Lorsque vous vous connectez à votre compte en ligne (ou appelez le centre d'appel des permis électroniques au 1 877 880-1203), vous pouvez commander (gratuitement) des étiquettes pour gibier en vous rendant à la page « Achat de permis » et en cliquant sur l'onglet « Étiquettes ». Vous pouvez commander un maximum de 2 ensembles d'étiquettes pour gibier; chaque ensemble contient 5 étiquettes à utiliser. Les étiquettes pour gibier vous seront envoyées par la poste en fonction de l'adresse de votre profil (**veuillez prévoir de 5 à 10 jours ouvrables pour la livraison**).

Manitoba licensing



Numéro 1 - 11 mai 2020

FAQ sur le système de délivrance de permis électroniques

2. En ligne :

Vous pouvez acheter votre permis en ligne; une étiquette pour gibier sera automatiquement associée à ce permis. Le permis et l'étiquette pour gibier vous seront envoyés par la poste (**veuillez prévoir de 5 à 10 jours ouvrables pour la livraison**). Remarque : vous devez avoir votre permis et votre étiquette pour gibier en votre possession lorsque vous chassez.

3. Vendeur participant :

Si vous choisissez d'acheter votre permis auprès d'un vendeur participant ou d'un bureau du gouvernement, une étiquette pour gibier vous y sera fournie et sera associée à votre permis. Remarque : vous devez utiliser l'étiquette pour gibier de cet endroit en particulier. Vous ne pouvez pas utiliser une étiquette pour gibier par l'entremise du processus de précommande indiqué ci-dessus.

TIRAGES MULTINIVEAUX – TIRAGES AU SORT DES PERMIS DE CHASSE AU GROS GIBIER ET DES PERMIS DE PROPRIÉTAIRE FONCIER POUR LA CHASSE AU WAPITI

Quels sont les tirages multiniveaux?

Le tirage de permis de chasse au gros gibier est un système de loterie permettant d'attribuer un nombre limité de permis disponibles aux chasseurs lorsque la demande dépasse les possibilités de chasse. Les demandes sont tirées au sort en fonction des niveaux de priorité individuels. Les demandeurs doivent résider au Manitoba. Le tirage au sort de permis pour la chasse au gros gibier est ouvert à tous les résidents du Manitoba et le tirage au sort de permis de propriétaire foncier pour la chasse au wapiti est destiné uniquement aux propriétaires fonciers. Tous les clients doivent répondre à toutes les exigences relatives au permis de chasse.

**Si vous avez déjà participé au [tirage multiniveaux](#), vous avez déjà un profil de client que vous devrez mettre à jour. Appelez au 1 877 880-1203 pour obtenir de l'aide et trouver votre profil de client, ou utilisez la fonction Consulter votre profil à l'adresse www.manitobaelicensing.ca/licensing.page.

Pour les tirages de permis de propriétaire foncier pour la chasse au wapiti, vais-je devoir fournir des documents prouvant que je suis un résident (par le processus de vérification du lieu de résidence)?

Les propriétaires fonciers devront prouver qu'ils sont admissibles au tirage au sort de propriétaire foncier pour la chasse au wapiti **AVANT** d'avoir accès à une demande de propriétaire foncier pour la chasse au wapiti dans leur profil. Le propriétaire foncier doit télécharger et remplir un formulaire de déclaration de propriété foncière et l'envoyer par courriel à l'adresse licensing@gov.mb.ca au plus tard le **18 mai**.

Une fois la déclaration examinée et approuvée, la demande de propriétaire foncier pour la chasse au wapiti sera accessible dans le profil du propriétaire foncier. Veuillez prévoir 10 jours pour l'examen.





FAQ sur le système de délivrance de permis électroniques

PERMIS DE CHASSE AU CARIBOU

Comment les étiquettes pour gibier délivrées selon le principe « premier arrivé, premier servi » fonctionneront-elles avec ce système?

1. Les clients devront créer un profil et répondre à toutes les exigences relatives au permis de chasse.
2. Les clients n'ont pas besoin d'avoir leurs étiquettes pour gibier avant d'acheter leur permis de chasse au caribou lorsqu'ils l'achètent en ligne ou par téléphone. Vous pouvez également précommander vos étiquettes pour gibier lorsque vous achetez un permis en ligne. D'une façon ou d'une autre, l'étiquette pour gibier et le permis seront associés.
3. Lorsque les permis de chasse au caribou seront disponibles en ligne le jeudi 4 juin 2020 à 8 h 30, les clients devront se connecter au système et passer par le processus de vente pour acheter un permis.
4. Des permis pour chaque zone et chaque saison seront délivrés selon le principe du premier arrivé, premier servi jusqu'à ce que le nombre de permis de chasse au caribou accessible soit vendu.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le système de délivrance de permis électroniques, veuillez consulter le site www.permiselectroniquesmanitoba.ca.

Vous pouvez poser d'autres questions à l'adresse licensing@gov.mb.ca ou par téléphone au 1 877 880-1203.